



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

Communauté de communes
Val de Cher Controis

Plan Climat Air Énergie Territorial

Bilan mi-parcours



Avril 2025

Édito



Défi majeur de notre siècle, le changement climatique menace notre santé, notre économie et notre environnement.

Consciente que chacun d'entre nous, dans une logique de responsabilité et dans un esprit de solidarité, a un rôle à jouer pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air et développer les énergies renouvelables, notre communauté de communes Val de Cher Controis a élaboré un plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

Le PCAET est un outil de planification qui organise à l'échelle de notre territoire et de ses 33 communes membres l'adaptation au changement climatique.

Lancé en 2021, il s'étalera jusqu'à l'année 2026 et se construit autour de six axes d'actions stratégiques :

- ▶ Bâtiment et habitat
- ▶ Mobilité et transports
- ▶ Agriculture et consommation
- ▶ Économie locale
- ▶ Nouvelles énergies
- ▶ Gouvernance et animation

« Il n'y a pas de passagers sur le vaisseau Terre. Nous sommes tous des membres de l'équipage. »

disait le philosophe canadien Marshall McLuhan.

Découlant d'une vision partagée par l'ensemble de nos communes et de leurs élus, il s'agit d'apporter des solutions locales pour améliorer la qualité de vie de nos habitants, stimuler l'attractivité économique, garantir la souveraineté alimentaire et énergétique de notre territoire et bâtir sa résilience face aux multiples crises possibles (crise énergétique, eau...).

Notre collaboration l'illustre : c'est par la sensibilisation de chacun et avec le concours de tous que nous relèverons ce grand défi qu'est la transition énergétique et l'émergence d'une croissance verte.

Redevables des générations passées, nous nous devons de respecter l'héritage accumulé de leurs âmes ; annonceurs des générations nouvelles, ce devoir de respect nous oblige aussi envers nos enfants : quel héritage est plus essentiel que la transmission d'une terre vivante ?

Laetitia Caux, animatrice du Plan Climat

Jacques Paoletti, président de la Communauté de communes Val de Cher Controis

Alain Poma, vice-président en charge du Plan Climat Air Energie Territorial et Mobilité

Marcelline Charpentier, responsable environnement et climat



Sommaire

- 03 — Édito
- 04 — Sommaire
- 05 — Le plan climat
- 06 — Des objectifs ambitieux

07 — Axe 1 : Bâtiment et habitat

- 08 — **Action 1.1** : Sensibiliser et informer les habitants à la rénovation énergétique
- 09 — **Action 1.2** : Accompagner les habitants dans leurs travaux de rénovation
- 10 — **Action 1.3** : Rendre les bâtiments et l'éclairage public exemplaires

11 — Axe 2 : Mobilité et transports

- 12 — **Action 2.1** : Lutter contre la voiture solo
- 13 — **Action 2.2** : Encourager l'usage des transports doux (marche, vélo)
- 14 — **Action 2.3** : Développer l'attractivité des transports en commun
- 15 — **Action 2.4** : Réduire les obligations de se déplacer
- 16 — **Action 2.5** : Rendre l'administration exemplaire
- 17 — **Action 2.6** : Faciliter l'intermodalité
- 18 — **Action 2.7** : Faciliter l'accès à des véhicules ou modes de conduite moins polluants
- 19 — **Action 2.8** : Réduire l'impact du transport de marchandises

21 — Axe 3 : Agriculture et consommation

- 22 — **Action 3.1** : Favoriser des productions et des pratiques agricoles moins émettrices de gaz à effet de serre
- 23 — **Action 3.2** : Favoriser une consommation locale et responsable
- 24 — **Action 3.3** : Agir pour une vraie résilience du territoire face aux effets du dérèglement climatique

25 — Axe 4 : Économie locale

- 26 — **Action 4.1** : Former les actifs et futurs actifs aux métiers de la transition écologique
- 27 — **Action 4.2** : Réduire, réutiliser et valoriser les déchets
- 28 — **Action 4.3** : Soutenir les entreprises de l'innovation durable et de la transition énergétique
- 29 — **Action 4.4** : Favoriser l'engagement des entreprises locales
- 30 — **Action 4.5** : Développer l'écotourisme

31 — Axe 5 : Nouvelles énergies

- 32 — **Action 5.1** : Développer les dispositifs de production d'énergies renouvelables
- 33 — **Action 5.2** : Développer le bois énergie - tout en respectant le patrimoine forestier
- 34 — **Action 5.3** : Réutiliser la chaleur

35 — Axe 6 : Gouvernance et animation

- 36 — **Action 6.1** : Animer et adopter une démarche pro-active du pilotage du PCAET
- 37 — **Action 6.2** : Sensibiliser et informer les habitants, notamment les jeunes et les élus sur les enjeux climatiques
- 38 — **Action 6.3** : Coordonner les différents piliers de l'action communautaire en tenant compte du plan climat



Le plan climat : 6 axes

La Communauté de communes Val de Cher Controis a défini, au travers d'une ambitieuse démarche de concertation des acteurs locaux, une stratégie territoriale climat-air-énergie structurée autour de 5 axes thématiques sur lesquels le territoire s'engage, issu des enjeux identifiés dans le diagnostic, ainsi qu'un 6^e axe transverse autour de l'animation territoriale et de la gouvernance du Plan Climat :

AXE 1

Bâtiment et habitat

Des bâtiments éco-rénovés et des usages sobres, avec le développement de nouvelles énergies individuelles et collectives.

AXE 4

Économie locale

Une économie locale durable, qui se développe pour la transition écologique, avec une réduction maximale des déchets sur le territoire.

AXE 2

Mobilité et transports

Une mobilité accessible, partagée, douce et en adéquation avec les besoins.

AXE 5

Nouvelles énergies

Un territoire qui développe une production d'énergie locale et issue de ressources renouvelables.

AXE 3

Agriculture et consommation

Une production agricole qui améliore ses pratiques, encouragée par une consommation locale, et plus résiliente face aux dérèglements climatiques.

AXE 6

Gouvernance et animation

Une animation de tous les acteurs du territoire et un plan climat partagé.

Dans chaque axe, des actions à l'échelle du territoire du Val de Cher Controis sont complétées d'actions visant l'exemplarité de la collectivité.

25 actions

75 mesures concrètes

Des objectifs ambitieux

Chacun de ces 6 axes stratégiques contribue aux 6 objectifs territoriaux :

Objectif 1

La baisse des consommations d'énergie finale :

- 39 %

entre 2015 et 2030

- 62 %

d'ici 2050

Objectif 4

Le développement de la séquestration de carbone

Atteindre la neutralité carbone en 2030, notamment car le territoire séquestre déjà l'équivalent de

46 %

des gaz à effet de serre qu'il émet (en 2016)

Objectif 2

Le développement des énergies renouvelables :

Atteindre

40 %

de la consommation d'énergie en 2030 (327 GWh)

Objectif 5

L'amélioration de la qualité de l'air

Objectif 6

L'adaptation du territoire aux conséquences du dérèglement climatique

Objectif 3

La baisse des émissions de gaz à effet de serre pour contribuer à l'atténuation du dérèglement climatique

- 37 %

entre 2015 et 2030

- 65 %

d'ici 2050



AXE 1



Bâtiment et habitat

Des bâtiments éco-rénovés et des usages sobres, avec le développement de nouvelles énergies individuelles et collectives

-
- 08 — **Action 1.1 :** Sensibiliser et informer les habitants à la rénovation énergétique
 - 09 — **Action 1.2 :** Accompagner les habitants dans leurs travaux de rénovation
 - 10 — **Action 1.3 :** Rendre les bâtiments et l'éclairage public exemplaires

→ **ACTION 1.1**

Sensibiliser et informer les habitants à la rénovation énergétique

Les logements représentent 36 % de la consommation d'énergie du territoire. Cette action vise à sensibiliser les habitants afin qu'ils agissent directement sur leurs habitations et leurs modes de vie.

77 280 €
dépensés en 2022

100 % Avancement général de l'action :

✓ Action terminée

- ▶ S'appuyer sur la thermographie pour inciter à améliorer les habitations.

... Action en cours

> Action à venir

Réalisations

Une thermographie aérienne a été réalisée en 2022 sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes. Le passage d'un avion équipé d'une caméra thermique a permis d'identifier les habitations et bâtiments mal ou non isolés.

3 journées d'informations ont été organisées pour communiquer les résultats aux habitants et les orienter vers des solutions de rénovation énergétique de leur logement.

Les résultats sont toujours consultables sur le site internet de la communauté de communes : Étude thermique des bâtiments • Val de Cher Controis : www.val2c.fr/au-quotidien/environnement/etude-thermique-des-batiments/



→ **ACTION 1.2**

Accompagner les habitants dans leurs travaux de rénovation

Le premier usage qui consomme de l'énergie et émet des gaz à effet de serre est le chauffage. Cette action vise la performance énergétique des logements (isolation et systèmes de chauffage).

436 196 €
dépensés

40 % Avancement général de l'action :



✓ Action terminée

... Actions en cours

- Soutenir financièrement les travaux de rénovation : compléter les aides existantes (lancer une OPAH - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - visant principalement la rénovation énergétique, la lutte contre l'habitat insalubre et l'adaptation du logement au handicap et à la vieillesse).
- Inciter les propriétaires de logements vacants à les rénover : bailleurs, propriétaires privés, communes... - OPAH primo accédants, taxe sur logements vacants.
- Remplacer les chaudières à fioul par d'autres modes de chauffage, plus écologiques et économiques en mobilisant les différentes aides existantes : prime à la conversion, le crédit d'impôt à la transition énergétique, MaPrimRenov'...
- Poursuivre la rénovation énergétique des logements sociaux collectifs et individuels.



> Actions à venir

- Accompagner les particuliers dans la rénovation énergétique grâce à une plateforme unique, de l'audit à la réalisation des travaux, sur le plan technique et administratif - Objectif prioritaire pour l'année 2025.
- Assurer une offre de rénovation énergétique fiable et de qualité : proposer des formations aux artisans locaux pour des rénovations énergétiques performantes à l'image du dispositif Dorémi.

Réalisations

438

dossiers accompagnés via l'OPAH entre 2021 et 2024 (au 15/10/2024).

132

courriers envoyés en 2023 pour inciter les propriétaires à la rénovation de logements vacants.

7144 647 €

d'aides versés dont 436 196 € de la communauté de communes.

→ **ACTION 1.3**

Rendre les bâtiments et l'éclairage public exemplaires

Le tertiaire représente 11 % de la consommation d'énergie du territoire, principalement pour le chauffage. Cette action vise la performance énergétique des bâtiments (isolation et système de chauffage).

50 % Avancement général de l'action :

✓ Action terminée

... Actions en cours

- Sensibiliser les élus aux bâtiments publics exemplaires et innovants : organiser des visites à destination des élus (bâtiment à énergie positive, utilisation de biomatériaux, rénovation énergétique).
- Optimiser l'éclairage public (utilisation de LEDs, horaires d'extinction totale ou partielle...) des communes et de la communauté de communes.

> Action à venir

- Élaborer un schéma directeur immobilier de rénovation et de mutualisation du bâti public (état des lieux du patrimoine bâti de la collectivité, réaliser un suivi régulier, mettre en œuvre une stratégie de rénovation).

Réalisations

Organisation d'une journée annuelle de visite à destination des élus sur des actions exemplaires depuis 2022 : journée 2024 de visite du centre socio-culturel de Bléré et de la rénovation et chaufferie bois à Chissay-en-Touraine.

50 %

de candélabres passés en LED (données transmises par les communes).

Bilan des actions menées par le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais sur la rénovation de bâtiments publics (dispositif COT EnR : Contrat d'Objectif Territorial pour le développement des Energies Renouvelables) :

- 7 bâtiments publics rénovés
- 6 communes engagées dans une filière bois énergie
- 5 communes dans la géothermie.



AXE 2

Mobilité et transports

Une mobilité partagée,
accessible et douce en
adéquation avec les besoins

- 12 — **Action 2.1** : Lutter contre la voiture solo
- 13 — **Action 2.2** : Encourager l'usage des transports doux (marche, vélo)
- 14 — **Action 2.3** : Développer l'attractivité des transports en commun
- 15 — **Action 2.4** : Réduire les obligations de se déplacer
- 16 — **Action 2.5** : Rendre l'administration exemplaire
- 17 — **Action 2.6** : Faciliter l'intermodalité
- 18 — **Action 2.7** : Faciliter l'accès à des véhicules ou modes de conduite moins polluants
- 19 — **Action 2.8** : Réduire l'impact du transport de marchandises



→ **ACTION 2.1**

Lutter contre la voiture solo

Certains trajets en voiture solo peuvent être évités et modifiés. Dans les zones plutôt rurales, comme sur le territoire, des moyens existent pour mutualiser les trajets et ainsi diminuer le nombre de kilomètres parcourus par habitant.

59 580 € dépensés
(étude plan de mobilité simplifié)

20 % Avancement général de l'action :



✓ **Action terminée**

—

... **Action en cours**

- ▶ Améliorer la communication sur un usage sobre de la voiture et sur les solutions alternatives existantes, peu identifiées sur le territoire (portail d'information sur les mobilités locales).

> **Actions à venir**

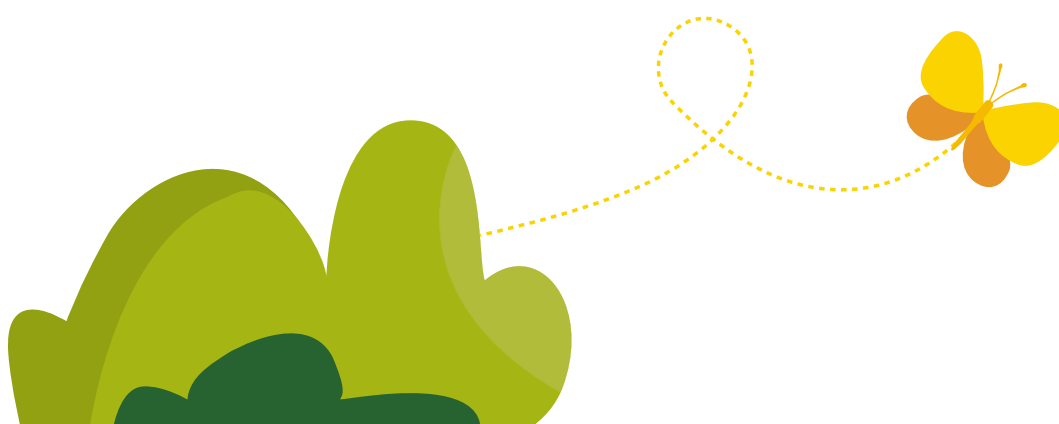
- ▶ Mettre en place un site de covoiturage pour les trajets du quotidien : loisirs, travail, rendez-vous médicaux, événements, en lien avec la centrale d'information JVMalin à l'échelle régionale.
- ▶ Mettre en place des plans de déplacement / plans de mobilité entreprises ou inter-entreprises (pour diminuer l'usage de la voiture individuelle et trouver des solutions de mobilité pour les salariés).

Réalisations

Élaboration d'un plan de mobilité en 2023-2024 qui identifie un certain nombre d'actions à réaliser sur le territoire.

6 actions prioritaires identifiées :

1. Réorganiser les Transports À la Demande (TAD) actuels et l'étendre à l'ensemble des communes,
2. Travailler sur l'offre de transport en commun existante pour améliorer les correspondances et/ou la desserte,
3. Optimiser l'intermodalité des transports,
4. Expérimenter la mise en place de véhicules en autopartage à l'échelle des gares et/ou certains pôles,
5. Expérimenter des lignes de covoiturage dynamiques en direction des principales destinations des actifs,
6. Créer un guide/plateforme de la mobilité sur le territoire, pour rassembler et faire connaître les offres de mobilité.



→ ACTION 2.2

Encourager l'usage des transports doux (marche, vélo)

30 % des actifs salariés travaillent dans leur commune de résidence mais seulement 7 % utilisent des transports doux pour se rendre sur leur lieu de travail : une marge de progression est donc possible. Cette action vise à développer les mobilités actives.

41 880 € dépensés
(schéma directeur cyclable)

20 % Avancement général de l'action :

✓ Action terminée

- Élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur cyclable : étudier et dimensionner les infrastructures vélo et itinéraires sécurisés et les services vélo, location longue durée à développer sur le territoire.

... Action en cours

- Faciliter l'achat ou la location de vélos et vélos à assistance électrique : mise en place d'un service à dimensionner dans le schéma directeur cyclable (vélos à assistance électrique, service de location longue durée) – Prévu en 2025.

> Actions à venir

- Sécuriser et signaler les itinéraires piétons afin de favoriser la marche à pied (définir les zones favorisant la marche que les communes peuvent aménager : élargissement des trottoirs, zone de rencontre...), identifier les communes volontaires et les inciter à intégrer la marche et les piétons dans tous les travaux de voirie, infrastructures et projets prévus.
- Développer les ramassages scolaires par modes doux : pedibus, vélibus...
- Limiter l'accès aux voitures devant les écoles : diminuer la vitesse, favoriser l'accès par d'autres modes de transport.

Réalisations

Schéma directeur cyclable réalisé sur le territoire en 4 axes :

Axe 1

Aménagement du réseau cyclable : maillage de 547 kilomètres (371 km de jalonnement, 82 km de marquage au sol, 41 km d'aménagements sur chaussée, 38 km de voies vertes, 12 km de pistes cyclables et 3 km d'aménagements de sécurité).

Axe 2

Offre de stationnements (stationnement sécurisé dans les gares et certains arrêts de bus, multiplier le stationnement à proximité des lieux de destination).

Axe 3

Développer les services vélo (offre de location longue durée, bornes de réparation et stations de gonflage, comptage et suivi de la fréquentation vélo).

Axe 4

Communication et sensibilisation (lisibilité de l'offre cyclable, événementiel vélo, formation pour l'apprentissage du vélo et mécanique vélo, label employeur pro-vélo).

Projet soutenu par l'ADEME dans le cadre du programme CEE A VELO2.

Financé par :



→ **ACTION 2.3**

Développer l'attractivité des transports en commun

Cette action vise à augmenter le nombre de déplacements effectués en transports en commun sur le territoire.

0 € dépensés (actions directement financées par la Région)

40 % Avancement général de l'action :

✓ Action terminée

- ▶ Permettre à tous les habitants d'utiliser les transports scolaires (pas uniquement les écoliers) et sensibiliser les parents à l'usage des cars scolaires pour leurs enfants (depuis septembre 2024).

... Action en cours

- ▶ Adapter l'offre de transports en commun sur le territoire : en termes d'amplitude horaire, de fréquence et de dessertes, en lien avec l'étude mobilité réalisée en mai 2019 et l'étude mobilité réalisée en 2023.

> Actions à venir

- ▶ Développer une tarification attractive des transports en commun : abonnements, tarification unique, billets intermodaux...
- ▶ Faciliter l'accès et l'usage des transports en commun grâce à de nouveaux services de proximité : aide à l'achat de titre de transport en s'appuyant sur les commerces / services existants pour l'information sur les itinéraires.

Réalisations

Signature en cours du Contrat Opérationnel de Mobilité qui définit les actions à mener par la Région Centre-Val de Loire pour améliorer l'offre de transports en commun sur le territoire.

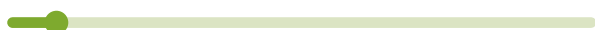


→ ACTION 2.4

Réduire les obligations de se déplacer

Les déplacements les plus propres sont ceux dont on s'abstient. Cette action vise à rapprocher commerces, services et travail du lieu de vie des habitants afin de réduire leurs nécessités de se déplacer.

10 % Avancement général de l'action :



✓ Action terminée

... Action en cours

- Favoriser le développement d'activités économiques sur le territoire pour fixer les emplois et réduire les temps de trajet : réimplanter des services publics dans les communes, distributeurs automatiques de denrées alimentaires, services itinérants, assurer un maillage territorial des médecins...

> Action à venir

Réalisations

Territoire dynamique qui favorise l'implantation d'entreprises et de commerces sur le territoire. La communauté de communes porte également un contrat santé famille (incitation des médecins à s'implanter sur le territoire).



→ **ACTION 2.5**

Rendre l'administration exemplaire

L'impact des déplacements automobiles peut être réduit par le choix de véhicules performants et par la source d'énergie utilisée. Cette action concourt au renouvellement du parc automobile de l'administration avec des véhicules moins consommateurs et aux carburants moins polluants. C'est notamment sur l'effet de levier que cette action peut avoir son importance.

60 % Avancement général de l'action :



✓ Action terminée

- Développer la visio-conférence au sein de l'intercommunalité.

... Actions en cours

- Renouveler la flotte de véhicules de l'intercommunalité de manière exemplaire.
- Renouveler les transports collectifs REMI vers des véhicules moins consommateurs et moins émetteurs.

> Action à venir

- Partager les véhicules communautaires (seuls les mini-bus du service enfance-jeunesse sont partagés).

Réalisations

Acquisition de matériel et équipement du bureau du Président d'un système de visioconférence.

La Région Centre-Val de Loire remplace progressivement ses cars par des cars fonctionnant au biogaz bioGNV ou électriques. 4 cars scolaires vont être rétrofités en 2025 sur le secteur de Montrichard Val de Cher. L'objectif régional est que l'ensemble de la flotte d'autocars de lignes régulières (hors scolaires) soit 100 % bas carbone à l'horizon 2028.



→ ACTION 2.6

Faciliter l'intermodalité

L'utilisation des transports en commun peut être favorisée par l'intermodalité. Cette action vise à mettre en place des transitions optimisées entre les différents moyens de transport afin de faciliter la mobilité sur le territoire.

10 % Avancement général de l'action :



✓ Action terminée

—

… Actions en cours

- ▶ Développer les pistes cyclables entre les communes et les gares (Schéma Directeur Cyclable).
- ▶ Favoriser l'intermodalité au niveau des gares et sanctuariser l'existant (installer des garages à vélo sécurisés, abribus et aires de covoiturage, délivrer des billets de trains à côté de la gare).

> Action à venir

—

Réalisations

Équipement des gares d'abris vélo sécurisés en 2024.

Développement par la Région Centre-Val de Loire de voitures électriques en autopartage au niveau des gares en 2025.

Projet de création de points de rencontres des mobilités préconisés dans le plan de mobilité.



→ **ACTION 2.7**

Faciliter l'accès à des véhicules ou modes de conduite moins polluants

L'impact des déplacements automobiles peut être réduit par le choix de véhicules performants, par la source d'énergie utilisée et par le mode de conduite. Cette action vise à réduire l'impact carbone des trajets qui ne peuvent pas être remplacés.

30% Avancement général de l'action :



✓ Action terminée

- ▶ Développer les bornes de recharge électriques dans des lieux stratégiques (zones d'activités économiques, zones commerciales...).

... Action en cours

—

> Actions à venir

- ▶ Sensibiliser les citoyens à l'écoconduite : communication, affichage, presse, témoignages, intégrer les auto-écoles sur cette thématique, proposer une incitation financière pour un permis accompagné d'une formation à l'écoconduite, développer les stages d'écoconduite en entreprise.
- ▶ Soutenir l'achat de véhicules électriques (prolonger l'aide déjà existante, simplifier et harmoniser les offres d'abonnement aux bornes de recharge) en complément des dispositifs État, Région ou Département. Aide à l'achat de vélos à assistance électrique prévue en 2025.

Réalisations

Le PCAET fixait un objectif de 10 bornes installées sur le territoire entre 2021 et 2026. 13 bornes ont été installées entre 2021 et 2024. 38 bornes sont installées sur le territoire au total (chiffres SIDE LC – hors installations sites privés). L'objectif fixé par le PCAET est donc dépassé, ce qui n'empêche pas le développement d'autres bornes de recharge électrique, en fonction des besoins.



→ **ACTION 2.8**

Réduire l'impact du transport de marchandises

Le transport de marchandises doit également diminuer ses émissions de gaz à effet de serre. Cette action vise à réduire l'impact du transport de marchandises en engageant une discussion avec les acteurs industriels.

0 % Avancement général de l'action :



✓ **Action terminée**

—

... **Action en cours**

—

> **Actions à venir**

- ▶ Réduire l'impact des poids lourds : engagement des entreprises et des transporteurs du territoire dans une charte volontaire de réduction des émissions de CO₂ du transport routier de marchandises (charte «objectif CO₂»).
- ▶ Garantir le maintien et l'amélioration des liaisons ferroviaires fret : mise en œuvre d'une gouvernance partenariale renforcée, en lien avec la mise en œuvre du SRADDET – Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la Région Centre-Val de Loire.





AXE 3



Agriculture et consommation

Une production agricole qui améliore ses pratiques, encouragée par une consommation locale, et plus résiliente face aux dérèglements climatiques

-
- 22 — **Action 3.1 :** Favoriser des productions et des pratiques agricoles moins émettrices de gaz à effet de serre
 - 23 — **Action 3.2 :** Favoriser une consommation locale et responsable
 - 24 — **Action 3.3 :** Agir pour une vraie résilience du territoire face aux effets du dérèglement climatique

→ **ACTION 3.1**

Favoriser des productions et des pratiques agricoles moins émettrices de gaz à effet de serre

L'agriculture émet 18 % des gaz à effet de serre du territoire, dont 66 % sont des émissions non énergétiques (liées à l'utilisation d'intrants azotés notamment). Ce secteur doit entamer une transition vers des pratiques plus durables, pour atténuer les émissions liées et préserver les sols afin de conserver leur fonction productive et augmenter leur capacité à stocker du CO₂. Cette action présente les mesures de sensibilisation et de formation des agriculteurs pour limiter leurs impacts.

20 % Avancement général de l'action :



✓ Action terminée

... Actions en cours

- ▶ Former les agriculteurs à des pratiques permettant de diminuer leur impact sur le climat et de s'adapter aux changements déjà en cours grâce aux nouveaux outils développés par les chambres d'agriculture (clim'agri, climenvi sur la viti-viniculture...).
- ▶ Valoriser les retours d'expériences des nouvelles pratiques agricoles : organiser des visites de retour d'expériences dans les exploitations ayant mis en œuvre de nouvelles pratiques.

> Action à venir

Réalisations

Démarche clim'agri initiée à l'échelle du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais : l'objectif de cette démarche est de réduire les émissions de gaz à effet de serre, limiter les pollutions des eaux, de l'air et des sols liées aux activités agricoles et alimentaires du territoire.

59 exploitations formées à de nouvelles pratiques : 30 diagnostics carbone, 4 conseils individuels en autoconsommation électrique et 25 exploitations intéressées dans l'étude de gisement méthanisation.

Formation sur les cultures intermédiaires à vocation énergétiques (CIVEs) et visite du méthaniseur BiogazMer.

15 projets d'agrovoltisme suivis par la Chambre d'Agriculture.



→ **ACTION 3.2**

Favoriser une consommation locale et responsable

Une production alimentaire locale diversifiée permet de répondre aux besoins d'une consommation basée sur les produits locaux et les circuits courts. Différentes mesures peuvent être prises pour soutenir une consommation locale et responsable auprès des différents acteurs (commerces, citoyens, restaurateurs...), c'est l'objectif de cette action.

52 560 €
dépensés

40 % Avancement général de l'action :



✓ Action terminée

... Actions en cours

- Le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinois met en place un plan alimentaire territorial pour développer les réseaux de distribution locaux, circuits courts et de proximité et travailler avec le Département qui met en place une solution logistique pour diffuser les productions locales.
- Proposer des produits locaux, de saison, issus de l'agriculture biologique / durable dans les espaces de restauration collective : écoles, hôpitaux, maisons de retraite, restaurants d'entreprises... Expérimentation 2023 dans 3 écoles du Pays et action PAT 2025.
- Favoriser l'installation de nouvelles exploitations agricoles ayant des débouchés locaux en facilitant l'accès au foncier (veille des communes et des acteurs locaux).

> Action à venir

- Développer l'identification visuelle des producteurs locaux : label ou affichage sur les marchés – projet de logo PAT 2025.

Réalisations

Lors du diagnostic alimentaire de 2021, 33 % des habitants du Pays consommaient local. 2 cantines scolaires s'approvisionnaient en produits locaux. Ces chiffres n'ont pas été réactualisés depuis.



→ **ACTION 3.3**

Agir pour une vraie résilience du territoire face aux effets du dérèglement climatique

L'adaptation au changement climatique est un enjeu particulier pour le secteur agricole, par les conséquences sur les sols, la biodiversité, la disponibilité en eau... Afin de limiter l'impact de ces conséquences et donc la vulnérabilité du territoire face aux variations climatiques, le territoire vise à préserver la ressource en eau, à préserver les écosystèmes et à aider les agriculteurs à anticiper et à être moins vulnérables face à ces aléas. Cette action vise à rendre le territoire et ses habitants résilients vis-à-vis des conséquences du changement climatique.

10% Avancement général de l'action :



✓ Action terminée

... Actions en cours

- Réaliser un plan d'action en cas de sécheresse : priorités, acteurs à impliquer, savoir réagir dans l'urgence, anticiper les besoins en eau... et des études HMUC : Hydrologie, Milieux, Usages et Climat.
- Mettre en œuvre des actions de reboisement ou d'incitation à la plantation de haies à proximité des zones cultivées.

> Actions à venir

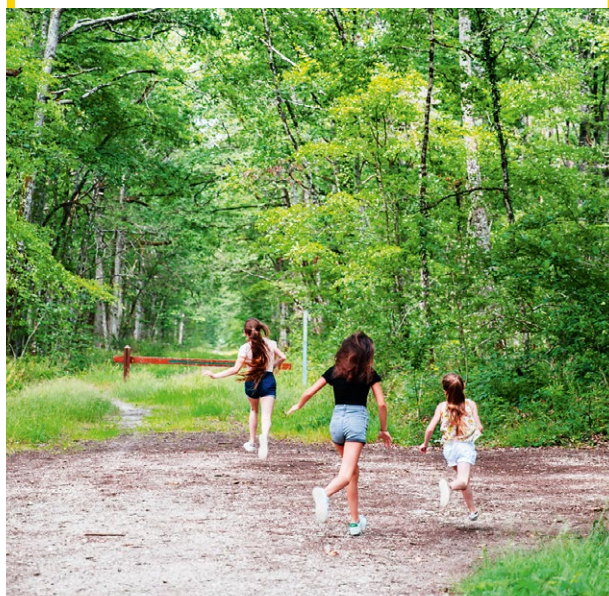
- Expérimenter sur le territoire afin d'augmenter la résilience des terres agricoles, forêts et zones naturelles aux aléas climatiques grâce à des programmes de recherche.
- Équiper les agriculteurs de systèmes de récupération d'eau de pluie ou eau de drainage.

Réalisations

Études HMUC terminée sur le bassin du Fouzon et en cours sur le périmètre du Cher Aval mais cela ne représente pas tout le territoire.

7200 mètres de haies plantés en 2023.

Création d'un livret pédagogique à destination des écoles, agriculteurs et collectivités.



AXE 4



Économie locale

Une économie locale durable,
qui se développe pour la transition
écologique, avec une réduction
maximale des déchets sur le territoire

-
- 26 — **Action 4.1 :** Former les actifs et futurs actifs aux métiers de la transition écologique
 - 27 — **Action 4.2 :** Réduire, réutiliser et valoriser les déchets
 - 28 — **Action 4.3 :** Soutenir les entreprises de l'innovation durable et de la transition énergétique
 - 29 — **Action 4.4 :** Favoriser l'engagement des entreprises locales
 - 30 — **Action 4.5 :** Développer l'écotourisme

→ **ACTION 4.1**

Former les actifs et futurs actifs aux métiers de la transition écologique

La transition écologique demande des compétences et des connaissances nouvelles. Les formations aux métiers d'avenir sont à développer dès aujourd'hui pour favoriser l'économie locale. Cette action vise à accompagner et former les entreprises, artisans et jeunes du territoire aux métiers porteurs. La stratégie climat du territoire demande des moyens humains : plus de la moitié pour la rénovation thermique, un quart pour la mobilité et un peu moins pour les énergies renouvelables.

0% Avancement général de l'action :



✓ **Action terminée**

... **Action en cours**

> **Actions à venir**

- ▶ Développer les formations certifiantes des métiers de la transition écologique sur le territoire : rénovation énergétique, production de matériaux, métiers de l'énergie...
- ▶ Organiser un forum des métiers de la transition écologique avec les entreprises et les jeunes du territoire (en lien avec les établissements de formation du territoire).



→ **ACTION 4.2**

Réduire, réutiliser et valoriser les déchets

Les activités du territoire consomment de l'énergie et produisent diverses émissions polluantes (gaz à effet de serre et pollution locale). Elles doivent être repensées pour améliorer leur efficacité environnementale.

Cette action vise à encourager les acteurs économiques et les citoyens à la réduction, la réutilisation et la valorisation de leurs déchets.

50 % Avancement général de l'action :

✓ Action terminée

... Actions en cours

- Financer l'achat de composteur pour les particuliers afin de valoriser les déchets bio-dégradables tout en diminuant le volume des ordures ménagères.
- Organiser des ateliers réparation, développer un lieu de récupération et de réparation (recyclerie) en fonction des autres lieux similaires dans les territoires voisins, des initiatives locales, et de l'identification de porteurs de projets (association, commune...).

> Actions à venir

- Aider les artisans et petits commerces à la réduction et la valorisation des déchets, faciliter le traitement de leurs déchets (déchetterie dédiée, système bonus / malus valorisant les comportements vertueux...).
- Inciter les commerces à expérimenter des systèmes de consigne, notamment pour le verre : solliciter la CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat) pour des éco-défis spécifiques à la consigne, solliciter le SMIEOM (Syndicat Mixte Intercommunal d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères) Val de Cher sur le sujet du développement de la consigne – difficulté de mise en œuvre.

Réalisations

Les artisans sont accompagnés dans la démarche éco-défis et d'autres démarches non spécifiques.

617 subventions accordées pour l'achat de composteurs. Des composteurs partagés ont également été installés dans 15 communes bénéficiant à 155 foyers et cantines scolaires.

10 ateliers de réparation organisés (journées Repair Café, en partenariat avec Repair Café Blois, Amalys Couture (Fresnes) et le Phénix AIDHAC à Contres.

Une étude de faisabilité pour l'implantation d'une recyclerie sur le territoire a été initiée en 2024.



→ **ACTION 4.3**

Soutenir les entreprises de l'innovation durable et de la transition énergétique

Les entreprises d'aujourd'hui cherchent à se développer sur des filières nouvelles et porteuses. Cette action vise à soutenir et accompagner les entreprises pour développer des filières durables.

0% Avancement général de l'action :



✓ **Action terminée**

... **Action en cours**

> **Actions à venir**

- ▶ Développer et promouvoir la filière des biomatériaux (paille) et des matériaux biosourcés : démarcher les artisans motivés, les inciter financièrement, les accompagner au niveau technique et administratif, promouvoir les artisans de l'écoconstruction.
- ▶ Créer des pépinières d'entreprises consacrées aux innovations en lien avec le climat.



→ **ACTION 4.4**

Favoriser l'engagement des entreprises locales

Les secteurs industriel et tertiaire représentent 27 % des consommations d'énergie du territoire, et 21 % des émissions de gaz à effet de serre, sans compter les impacts indirects liés au transport de marchandise notamment. Cette action vise à mobiliser les acteurs économiques du territoire dans la dynamique du PCAET, pour les entraîner dans une démarche de transition énergétique.

0 % Avancement général de l'action :



✓ Action terminée

... Action en cours

> Actions à venir

- Favoriser l'économie circulaire et les échanges au sein des zones d'activités (favoriser la communication et créer des synergies inter-entreprises sur les besoins et activités, créer des ateliers de réparation du matériel de bureau, créer une plateforme digitale de partage et valorisation des déchets).

- Favoriser les échanges et retours d'expériences par des rencontres avec les entreprises pour les inciter à agir collectivement sur leur bilan carbone : présenter la démarche bilan carbone, organiser des témoignages d'entreprises qui en ont fait, promouvoir des dispositifs incitatifs existants (plan de relance, actions de la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) et de la CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat)).
- Pérenniser les éco-défis lancés aux entreprises et l'opération label « Répar'acteurs ».



→ **ACTION 4.5**

Développer l'écotourisme

Le PCAET peut représenter un nouveau souffle pour l'économie touristique locale, en apportant de nouvelles offres pour attirer une nouvelle fréquentation. Cette action favorise le développement d'un écotourisme sur le territoire.

30 % Avancement général de l'action :



✓ **Action terminée**

... **Actions en cours**

- ▶ Développer et valoriser les circuits touristiques à vélo sur le territoire en s'appuyant sur la colonne vertébrale du Cœur de France à Vélo (déploiement de boucles secondaires).
- ▶ Développer des services à destination des touristes à vélo le long de l'itinéraire Cœur de France à Vélo (stationnements, bagageries, réparateur...) et schéma directeur cyclable.
- ▶ Faire découvrir et mettre en valeur le patrimoine naturel du territoire (développer une offre de sentiers d'interprétation sur la nature).
- ▶ Informer et former les hébergeurs : consommation énergétique, transport des touristes.

> **Action à venir**

Réalisations

2 services de réparation et location vélo implantés sur Montrichard Val de Cher en 2024. Plusieurs projets de location de vélos en cours.

15 sentiers de mise en valeur du patrimoine : 4 sentiers d'interprétation présents sur le territoire (« Patrimoine autour du Cher », « Sentier entre Cher et Coteaux à Bourré » et les sentiers d'interprétation à Châteauneuf et Seigy), 10 circuits autour de l'orchidée sauvage dans 7 communes du territoire, 1 itinéraire Cylcl'eau Trésor.

Information des hébergeurs grâce à un partenariat SMIEOM et Office de Tourisme Sud Val de Loire et projet pour 2025 de réunions d'information et d'accompagnement : accueil vélo, atelier de sensibilisation en collaboration avec Sologne Nature Environnement, Ecolabels en partenariat avec la CCI.



AXE 5

Nouvelles énergies

Une production d'énergie issue de ressources locales et renouvelables

- 32 — **Action 5.1 :** Développer les dispositifs de production d'énergies renouvelables
- 33 — **Action 5.2 :** Développer le bois énergie - tout en respectant le patrimoine forestier
- 34 — **Action 5.3 :** Réutiliser la chaleur



→ **ACTION 5.1**

Développer les dispositifs de production d'énergies renouvelables

La production locale d'énergies renouvelables représente actuellement 10 % de l'énergie consommée, et se compose principalement de chaleur biomasse. Cette action vise à développer la production locale d'énergies renouvelables, en affinant au préalable les potentiels du territoire.

22 560 €
dépensés

100 % Avancement général de l'action :

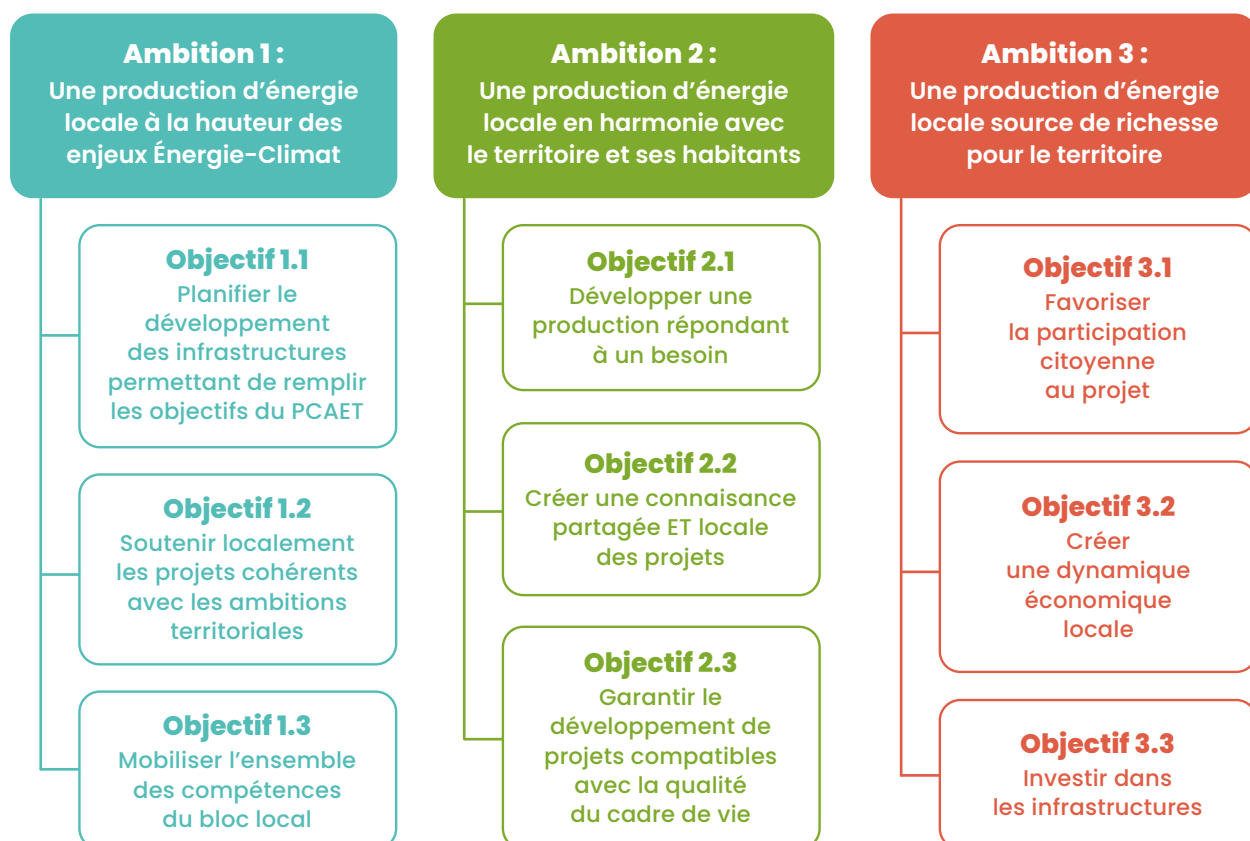
✓ **Action terminée**

- Élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur d'implantation des dispositifs de production d'énergies renouvelables (visant à développer le solaire, le solaire thermique, la géothermie et la méthanisation et vérifier les potentiels éoliens faibles du territoire)

... **Action en cours**

> **Action à venir**

Une stratégie à 3 ambitions :



→ **ACTION 5.2**

Développer le bois énergie – tout en respectant le patrimoine forestier

Une source d'énergie renouvelable disponible sur le territoire peut être trouvée dans l'exploitation de la biomasse et particulièrement du bois énergie. Répondant actuellement à 9 % des consommations énergétiques du territoire, la production de biomasse présente un potentiel d'évolution intéressant. Cette action vise à valoriser cette ressource tout en respectant le patrimoine forestier.

30 % Avancement général de l'action :



✓ Action terminée

> Action à venir

... Action en cours

- Animer la filière bois locale en travaillant avec tous les acteurs de la filière pour augmenter la production de bois-énergie locale et développer des débouchés locaux : coordonner la filière bois-énergie présente sur le territoire en prenant en compte les intrants d'entretien (haies, espaces verts, reste de coupe...).

Réalisations

Chaudières bois énergie réalisées ou en étude sur 6 communes.



→ **ACTION 5.3**

Réutiliser la chaleur

45 % des consommations des bâtiments sont issues d'énergie fossile, principalement utilisée pour le chauffage. Leur combustion est fortement émettrice de gaz à effet de serre. L'une des possibilités pour réduire l'impact du chauffage est de récupérer la chaleur fatale, notamment celle des industries du territoire et de développer des réseaux de chaleur peu émetteurs de gaz à effet de serre.

0 % Avancement général de l'action :



✓ **Action terminée**

—

... **Action en cours**

—

> **Action à venir**

- ▶ Récupérer la chaleur produite par l'usine Saint-Michel pour chauffer les équipements publics – création d'une SEM (Société d'Économie Mixte) énergie ? Action abandonnée.



AXE 6



Gouvernance et animation

Une animation de tous les acteurs du territoire et un plan climat partagé

-
- 36 — **Action 6.1 :** Animer et adopter une démarche pro-active du pilotage du PCAET
 - 37 — **Action 6.2 :** Sensibiliser et informer les habitants, notamment les jeunes et les élus sur les enjeux climatiques
 - 38 — **Action 6.3 :** Coordonner les différents piliers de l'action communautaire en tenant compte du plan climat

→ **ACTION 6.1**

Animer et adopter une démarche pro-active du pilotage du PCAET

Pour que le Plan Climat soit réussi, il nécessite une mobilisation de la part de tous les acteurs. Ainsi, les actions ne se feront pas sans une bonne compréhension des enjeux énergie – climat et un fort engagement de la part du territoire (citoyens, acteurs économiques, élus...). Cette action vise à mobiliser l'ensemble des citoyens, et se doter de moyens suffisants pour mettre en œuvre ce plan d'action.

70 % Avancement général de l'action :



✓ Actions terminées

- Identifier un référent dans chaque institution pour porter ces sujets en interne et vers l'ensemble des acteurs publics en constituant un réseau.
- Construire un réseau bénévole d'ambassadeurs climat permettant de diffuser l'information au plus près de la population et maximiser les mesures du plan.

... Actions en cours

- Suivre et évaluer le PCAET : suivre la mise en œuvre du plan d'action, faire une évaluation à 3 ans et 6 ans en s'appuyant sur l'observatoire en ligne du territoire, mettre en cohérence les moyens alloués au PCAET et les objectifs fixés.
- Alimenter en données l'observatoire climat-énergie du territoire : trouver des sources de données, des indicateurs de suivi.

> Action à venir



→ ACTION 6.2

Sensibiliser et informer les habitants, notamment les jeunes et les élus sur les enjeux climatiques

Les changements de comportement sont un pilier central pour atteindre les objectifs climat-air-énergie sur le territoire. Ces réductions attendues concernent tous les acteurs, habitants et élus. La sensibilisation et la formation de ces acteurs sont un prérequis aux changements de comportement. En particulier, les nouveaux modes de vie en cohérence avec ces objectifs climatiques doivent s'apprendre dès le plus jeune âge.

3 600 €
dépensés (défi alimentation)

70 % Avancement général de l'action :



✓ Action terminée

—

... Actions en cours

- Organiser des campagnes annuelles de défis citoyens sur l'ensemble du territoire : climat, déchets, énergie, alimentation.
- Sensibiliser l'ensemble des habitants par des campagnes de communication sur les enjeux, les solutions, les dispositifs locaux et des exemples de réussites locales et diffuser ces informations par tous les canaux de communication publics (communauté de communes, communes...).

- Sensibiliser les citoyens grâce à des actions culturelles : critères de considérations environnementales quel que soit le projet culturel (action éco-responsable ou sensibilisation du public).
- Sensibiliser les publics scolaires : animation « trions, recyclons, réutilisons pour un avenir durable », programme Watty / Ecopousse.
- Sensibiliser et former les élus en priorité aux actions à mettre en place : rénovation, écogestes, chauffage aux énergies décarbonées, aides existantes...
- Communiquer pour faciliter et améliorer le tri sur le territoire.

> Action à venir

—

Réalisations

Défis citoyens sur les écogestes réalisés en 2022. Peu de participants (environ 10).

Défis alimentation organisés par le Pays et défi familles zéro déchet par le SMIEOM.

Campagne de communication Voltalis pour l'installation de boîtiers de pilotage de chauffages électriques : 198 boîtiers installés début 2024.

LIFE_LETsGO4Climate mis en œuvre depuis début 2024. L'objectif est la création de collectifs citoyens sur le territoire pour mieux aborder les objectifs de transition écologique.

Programme Watty / Ecopousse mis en œuvre depuis 2023 auprès de 77 classes. Déploiement dans 39 classes en 2024-2025.

Plus de 14 000 citoyens sensibilisés grâce à des actions culturelles.

815 classes sensibilisées (intervention en écoles et spectacles).

104 communications à destination des ménages pour faciliter et améliorer le tri sur le territoire (éco du tri en print, insertions presse, posts réseaux sociaux, site web SMIEOM et newsletter digitale).



LIFE20 GIC/FR/001820 – LIFE_LETsGO4Climate – The LIFE_LETsGO4Climate project has received funding from the LIFE Programme of the European Union – Le projet LIFE_LETsGO4Climate est co-financé par le Programme LIFE de l'Union Européenne

→ **ACTION 6.3**

Coordonner les différents piliers de l'action communautaire en tenant compte du plan climat

Le PCAET touche à de nombreuses thématiques : mobilité, habitat, urbanisme... dont certaines sont directement liées aux politiques publiques menées par la communauté de communes. Une cohérence est ainsi recherchée, afin de favoriser une mise en œuvre transversale du plan climat et une recherche d'exemplarité de la part de la communauté de communes.

0% Avancement général de l'action :



✓ Action terminée

—

... Action en cours

—

> Actions à venir

- ▶ Construire une politique budgétaire facilitant la mise en œuvre du plan : fonds de concours aux communes, aides et financement de projets, évaluation de la contribution du budget de la communauté de communes sur le climat.

- ▶ Faire évoluer les cahiers des charges ainsi que les critères d'évaluations des marchés publics visant à généraliser un critère écoresponsable de la démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) du candidat.

- ▶ Mettre en compatibilité les documents d'urbanisme du territoire avec le PCAET : pour inciter aux matériaux biosourcés et aux systèmes de chauffage bas carbone, planifier la végétalisation et l'adaptation aux changements climatiques...





Ours

**Édité par la Communauté
de communes Val de Cher Controis**

15 A rue des Entrepreneurs,
41700, Le Controis-en-Sologne

Conception graphique : Agence Efil

90 bd Heurteloup, 37000, Tours

Impression : ISF

2 rue des Onze Arpents,
41000, Blois

Crédits photographiques

4.1 production / Agence Les conteurs
Jean-Luc Vezon / Raphaël Mercey
Laetitia Caux / Charlène Marcadet
Anaïs Grignon / Céline Vandenbossche



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès